

Règlement
10 km Running FAPF
Samedi 4 juillet 2026
Stade Punaruu

ARTICLE 1 – ORGANISATEURS

La Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française organise le 10 km Running FAPF support du championnat de Polynésie Française du 10km.

ARTICLE 2 - DATE, LIEU et HORAIRE

Le départ de cette course sera donné le samedi 4 juillet 2026 à 17h30 dans le stade de la PUNARUU.

ARTICLE 3 – CIRCUIT

Le départ et l'arrivée sont situés dans l'enceinte du Stade de la Punaruu. La ligne de départ sur la ligne de départ du 1500m, la ligne d'arrivée sur la ligne du 60m. Le parcours se fera dans le stade et la zone industrielle de la Punaruu, 4 tours à effectuer.

Chaque kilomètre sera marqué sur la route, le km 5 étant dans le stade quelques mètres après la ligne de départ du 200m.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION

Cette course est ouverte à tous, licenciés compétition ou athlé-running FAPF ainsi que non licenciés FAPF à partir de la catégorie Cadet (athlètes nés en 2010 et avant).

La date limite pour prendre une licence à la FAPF afin de participer à cette course est fixée au mercredi 1er juillet 2026 (date de transmission du bordereau par le club), pour une saisie sur SIFFA le vendredi au plus tard.

CERTIFICAT MEDICAL : Pour les non licenciés à la FAPF ou à la FFA ou à la FTT (triathlon), un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du triathlon en compétition ou de la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an le jour de la course ou une copie sera exigé lors de l'inscription.

SECURITE

L'organisation ou les secouristes pourront, s'ils le jugent nécessaire, arrêter tout coureur en risque médical pendant une course

ARTICLE 5 – LIEU ET DROIT D'INSCRIPTION

Pour les licenciés FAPF : il est demandé aux clubs de transmettre leurs engagements selon le modèle qui sera fourni (fichier excel) au plus tard le mardi précédant la course à 20h00 au Bureau de la FAPF (bureau@fapf.pf) et à la Direction Technique de la FAPF (dt@fapf.pf). Passé cette date les licenciés FAPF peuvent toujours s'inscrire suivant la même procédure que les non licenciés (Fenua Moove) **mais au tarif non licencié. Le montant de la participation est fixé à 1000 F** par athlète inscrit à partir de la catégorie Espoir (gratuit pour les cadets et juniors), le numéro de licence de chaque athlète devra obligatoirement être indiqué dans les engagements. Le paiement est effectué par les clubs en fonction des inscriptions transmises.

Pour les non licenciés à la FAPF, les inscriptions se feront en ligne sur Fenua Moove (<https://www.fenuamoove.pf>) à partir du lundi 11 mai jusqu'au vendredi 3 juillet à 20h00.

Le droit d'inscription est fixé à 2500 F.

Les inscriptions tardives sont aussi possibles le jour de la course de 16h15 à 17h15 au plus tard contre un droit d'inscription porté à **3500F** (licenciés et non licenciés). Les chèques devront être établis à l'ordre de « Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française » ou « FAPF ».

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENTS

Un poste avec de l'eau sera installé sur la piste du stade dans le couloir 4 aux environs du 50m. Aucun ravitaillement ne sera autorisé en dehors de ce poste officiel sous peine de disqualification.

Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération au poste officiel de ravitaillement. Ce qui autorise gourdes et « camelbacks ».

De l'eau sera disponible au départ et à l'arrivée.

ARTICLE 7 : PORT DU MAILLOT

Cette épreuve étant un Championnat de Polynésie Française, les athlètes licenciés de la FAPF devront obligatoirement revêtir un maillot aux couleurs de leur club durant toute la compétition y compris sur le podium lors de la remise des médailles.

Les autres participants devront revêtir un maillot selon leur convenance (pas de torse nu).

ARTICLE 8 : DOSSARDS

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 16h00, éventuellement contre remise du certificat médical (ou copie du CM) pour les non-licenciés (inscriptions tardives).

Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses à l'arrivée.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants devront se soumettre au présent règlement sous peine de disqualification. Les points de règlement et de sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve avant le départ.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS

Pour les licenciés **compétition** FAPF, un titre de Champion de Polynésie Française sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 1, 2, 3 et 4 Hommes et Femmes.

Les licenciés athlé-running FAPF et les non licenciés ne sont pas éligibles au classement du Championnat de Polynésie Française.

Toutefois, un classement scratch Féminin et Masculin sera établi (ouvert à tous).

Challenge Running FAPF 2026 : le 10 km est la 2ème épreuve comptant pour le challenge Running 2026, des lots seront tirés au sort parmi tous les coureurs qui auront terminé les 4 épreuves FAPF au programme du challenge (5km, 10km, Semi-marathon et Cross Country)

ARTICLE 11 : RECOMPENSES.

- Les 3 premiers licenciés compétition FAPF de chaque catégorie seront récompensés dans le cadre du Championnat de Polynésie Française (Médaille Or, Argent et Bronze)
- Les trois premiers du classement scratch Hommes et Femmes (Trophée).
- Le club FAPF ou l'association civile le mieux représenté (Trophée)
- Le club FAPF le + performant avec addition du temps des 3 premiers hommes et 3 premières femmes (Trophée)

Une serviette « Challenge Running 2026 » sera offerte à chacun des participants contre restitution du dossard après l'arrivée.

ARTICLE 11.2 : RAPPEL DES CATEGORIES FAPF

Catégorie	Années de naissance	Catégorie	Années de naissance
Cadet	2009 à 2010	Master 1	1977 à 1991
Junior	2007 à 2008	Master 2	1967 à 1976
Espoir	2004 à 2006	Master 3	1957 à 1966
Senior	1992 à 2003	Master 4	1956 et avant

ARTICLE 12 : COUVERTURE MEDICALE, ET ASSURANCE

Une assurance de type RC sera prise par l'organisateur pour les non licenciés. La couverture médicale sera assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile.

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de 10 000 F dans un délai maximum de trente minutes après l'affichage des résultats officiels.

En cas de non-recevabilité, les 10 000 F seront retenus par la FAPF.

ARTICLE 14 : JURY D'APPEL

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce Jury sera composé du Directeur de réunion, du Juge Arbitre, et du Juge concerné par le motif de la réclamation.

ARTICLE 15 – DIVERS

Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.



Parcours championnat 10 km 2026.